

Déclaration de la CGT
Au Conseil de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) le 12 mai 2011
concernant « Le projet de loi sur les dividendes »

Les luttes qui se développent dans de nombreuses entreprises, portent essentiellement sur la revalorisation des salaires.

Rien de plus légitime quand on sait que sur les dix dernières années, l'année 2010 a été l'année des plus faibles augmentations, alors que dans le même temps les dépenses contraintes (énergie, loyers, alimentation) ont connu une envolée des prix.

Pour désamorcer cette revendication et dévoyer l'exigence d'une autre répartition des richesses, deux idées qui ne cessent de grandir, le gouvernement mène une opération de pure propagande au seul service de la future campagne présidentielle de l'actuel président de la République.

Il se confirme que la prime Sarkozy est un leurre médiatique politicien. Il ne s'agit de rien d'autre que d'un aménagement marginal du dispositif de participation qui existe déjà.

Celui-ci concerne 8 millions de salariés sur les 17 millions que comptent le secteur privé et les entreprises publiques relevant du code du travail. A peine 4 millions seraient concernés par le critère d'augmentation du dividende par action. **Plus de trois salariés sur 4 du secteur privé et la totalité de ceux qui relèvent de la fonction publique restent donc exclus du nouveau dispositif.**

Cette prime indexée sur les dividendes et exonérée de cotisations sociales, est un dispositif coûteux, hypothétique et injuste car la majorité des salariés ne peut en bénéficier. Dans le même temps, le gouvernement et l'Etat employeur donne un bien mauvais exemple en décidant de geler les salaires des fonctionnaires.

Cette loi n'est pas en mesure de répondre aux revendications en matière de pouvoir d'achat des salaires, pas plus qu'elle n'apporte le moindre correctif aux inégalités flagrantes qui se sont creusées entre les revenus du travail et ceux du capital.

En 2009, année de crise, 105 milliards d'euros ont été distribués par les entreprises pour rémunérer la propriété (dividendes et autres revenus du capital). Cela représente un doublement en 10 ans à euros constants et un détournement structurel des richesses de 2,4 points de PIB par rapport à la moyenne de la décennie 1991-2000.

La seule manière de corriger structurellement cette injustice, c'est l'augmentation générale des salaires.

Cette loi s'inscrit dans le cadre de la rectification de la LFSS 2011. Nous rappelons notre opposition aux exonérations de cotisations sociales. Le besoin de protection sociale de la population est important. Il ne doit pas être opposé à celui de l'emploi et du niveau de vie. Les finances de la sécurité sociale n'ont pas vocation à y répondre. Nous constatons une nouvelle fois que ce gouvernement ne respecte pas la loi en proposant de nouvelles exonérations non compensées.

La CGT continue à réclamer la remise à plat de l'ensemble des dispositifs fiscaux dérogatoires et des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises, soit environ 140 milliards d'euros.